

RAPPORT ANNUEL 2017

Contexte : Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »

La Ville de Neuilly-Plaisance a créé sa commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées par une délibération du 12 février 2007.

Les membres de la commission, suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2014 et selon l'arrêté n° 2017/42/DGS portant nomination des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, sont les suivants :

- Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, en qualité de Président,
- Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité, à la Petite enfance, à la Santé et au Handicap,
- Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale Déléguée au Handicap,
- Monsieur Joseph FERRERI, Conseiller Municipal Délégué à la Circulation,
- Madame Maria DIAS, Conseillère Municipale Déléguée aux Aides à Domicile,
- Monsieur Mehrez ASSAS, Conseiller Municipal Délégué à la Formation des jeunes,
- Monsieur Georges BRECHU, Association des Familles de Déficients Auditifs de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Jean-Pierre CHRETIEN, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés,
- Madame Marie-Magdeleine MARCE, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie,
- Madame Michelle SCRIBOT, Association des Paralysés de France (APF),
- Monsieur Alain MORENO, en tant que représentant des commerçants sédentaires de la ville, Président de l'association Union des commerçants, Entrepreneurs, Artisans et Industriels Plus de Neuilly-Plaisance (UCEAI+),
- Madame Evelynne BONGARD, en tant que représentant des personnes âgées, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires Générales, au Foyer de l'Amitié-l'Escapade, au Conseil des Aînés et à la Conciliation,
- Monsieur Guillaume DE MATTEO, ergothérapeute sur la Ville de Neuilly-Plaisance.

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Personnes à contacter dans le cadre de la Commission :

Elues :

Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale

Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint

Administratif :

Mademoiselle PICHERY, Directrice Générale Adjointe

Auprès de la Mairie de Neuilly-Plaisance

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

 01 43 00 96 16

Mail : contact@mairie-neuillyplaisance.com

Quelques données chiffrées relatives au handicap

Plus de douze ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, voici quelques données locales récentes relatives au handicap :

En France, plus d'un million de personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé et plus de 250 000 enfants bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, sur 12 millions de personnes touchées par un handicap.

Dans le cadre du plan Defi handicap du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, 81 places ont été créées en centre d'accueil destinées aux personnes souffrant d'autisme avec 400 places déjà existantes sur le Territoire Séquano-dyonésien.

Scolarité :

42 enfants en situation de handicap sont scolarisés à Neuilly-Plaisance (44 enfants en 2016-2017), dont 10 au sein de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école élémentaire Bel Air.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Les enfants en situation de handicap et scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Ville bénéficient d'une auxiliaire de vie scolaire.

Enfants en situation de handicap scolarisés à Neuilly-Plaisance (2017-2018)	
Ecoles	Enfants
maternelle Letombe	1
maternelle Frapié	3
maternelle Victor Hugo	2
maternelle Doumer	2
maternelle Bel Air	2
maternelle Foch	1
élémentaire Cahouettes	6
élémentaire du Centre	2
élémentaire Herriot	8
élémentaire Bel Air	1 + 10 (ULIS)
élémentaire Joffre	1
élémentaire Victor Hugo	3
TOTAL	42

Petite enfance :

Les crèches nœcéennes accueillent également des enfants en situation de handicap. En 2017, ils sont au nombre de 3 (7 enfants au total étaient accueillis en 2016).

De plus, des formations sur la prise en charge des enfants porteurs de handicap sont dispensées aux agents des structures petite enfance. En 2017, les agents de la crèche Pirouettes-Cahouettes et de la Halte-jeux ont bénéficié d'une formation relative à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les agents de la crèche Abbé Pierre ont, quant à eux, bénéficié d'une formation sur le thème de l'éveil sensoriel des enfants porteurs d'un handicap. D'ici fin 2018, l'ensemble des agents des structures petite enfance auront bénéficié des deux formations. Ces formations sont subventionnées en partie par la CAF via un appel un projet.

Emploi :

En 2017, 2,7 millions de personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap (RQTH) sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes porteuses d'un handicap apportent un soutien aux personnes en recherche d'emploi.

Par exemple, Cap Emploi qui est un organisme de placement spécialisé exerçant une mission de service public et chargé de la préparation, de l'accompagnement et du suivi durable dans l'emploi des personnes handicapées, a permis la signature de 70 449 contrats dont 15 876 auprès d'employeurs publics sur l'ensemble du Territoire.

La Ville a soutenu la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 13 au 19 novembre organisée par **LADAPT** (Association Pour L'insertion Sociale Et Professionnelle Des Personnes Handicapées) en partenariat avec **PAGEFIPH** (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et le **FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Des centaines d'actions ont été prévues sur tout le territoire pour favoriser le recrutement des travailleurs handicapés dans les secteurs public et privé en visant à préparer les personnes handicapées à l'insertion professionnelle. Ils ont la possibilité de participer à des forums, des conférences ou encore des ateliers ...

Un article sur le site de la Ville a été mis en ligne le 10 novembre 2017, ainsi que sur la page Facebook et des affiches ont été apposées sur les panneaux d'affichage administratifs.



La loi fixe à tout établissement privé ou public de 20 salariés et plus une obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur minimale de 6% de son effectif total. Les employeurs privés et publics peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités. Ils peuvent également contribuer indirectement à l'emploi des personnes en situation de handicap, en ayant recours à des prestations fournies par le secteur protégé.

Personnel communal à Neuilly-Plaisance :

A ce jour, 22 agents (20 agents en 2016) sont officiellement reconnus de la qualité de travailleurs handicapés, soit 4,56% de l'effectif total (sur 482 employés).

Diagnostic accessibilité - Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Pour information, le locataire associatif du mille Club a refusé de quitter les lieux empêchant ainsi tous travaux de réhabilitation comprenant notamment l'accessibilité en 2017.

Enfin, la Bibliothèque devant être entièrement rénovée, et ce à partir de 2019, il n'était pas cohérent d'entamer de gros travaux de mise en accessibilité en amont. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'avancer les travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle Foch ainsi que la maison des associations, initialement prévus en 2018.

L'Hôtel communal Le Choucas a déposé son dossier d'Ad'AP sur 3 années le 22 mai 2017 et a reçu un avis favorable de la Préfecture le 10 juillet 2017.

Bilan des mises en accessibilité en 2017 :

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Travaux réalisés avant le 31 décembre 2017
Annexe Victor Hugo	17 ter, avenue Victor Hugo 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 ^{ème} Catégorie	- Rampe d'accès - Remplacement du bloc porte double d'accès à l'école et à la cour - Suppression de la marche de l'entrée de l'école et le cheminement vers la cour - Pose d'un flash d'alarme à incendie
Maternelle Foch	91-93, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 ^{ème} Catégorie	- Mise en conformité du WC PMR - Adaptation de la porte d'accès du WC PMR par l'abaissement de la poignée - Pose d'un flash d'alarme à incendie - Remplacement de 5 des blocs portes d'accès au préau de l'école - Dénivelé des seuils de portes extérieures

Centre Social d'Avron (CMA)	46, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 ^{ème} Catégorie	- Création d'un WC PMR au rez-de-chaussée - Mise en place d'une bande podotactile et d'un contraste sous l'escalier - Reprise des enrobés du portail et du portillon sur rue - Pose d'un flash d'alarme à incendie
Maison des Associations	13, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 5 ^{ème} Catégorie	- Mise en conformité du WC PMR - Remplacement de l'alarme à incendie et pose d'un flash
Le Choucas	Hôtel communal Nambride 74740 SIXT-FER-A-CHEVAL	Type O 4 ^{ème} Catégorie	- Changement des éclairages - Signalétique des numéros de chambres - Ascenseur remis aux normes - Accès au parking - Mise en accessibilité de la salle de bain et des sanitaires du sous-sol <i>(fin des travaux en 2019)</i>

La sous-commission départementale pour l'accessibilité attend de nouveaux plans de la commune pour pouvoir accéder à la demande de dérogation du réfectoire de l'école du centre.

Plusieurs sociétés ont également été démarchées en vue de l'acquisition des registres d'accessibilité pour chaque ERP appartenant à la Collectivité. Le registre d'accessibilité pour les personnes handicapées est un petit livret dans lequel nous mettrons à jour l'ensemble des éléments accessibles, et sera remis à disposition du public.

Les nouveaux commerces ne sont pas soumis aux Ad'AP car la mise aux normes s'effectue durant les travaux d'installation.

PARTIE I : COMMERCE ET PROFESSIONS LIBERALES Ad'AP

Uniquement ERP 5^{ème} catégorie

Nom du demandeur et adresse de la construction	N° dossier/ Date de dépôt	
CABINET DENTAIRE 2 rue Edgar Quinet	AT N°093 049 17C0005 21/02/2017	REFUSE LE 15/06/2017 Au motif de dérogation non conforme.
LILI NAILS 53 av. du Maréchal Foch	AT N° 093 049 17C0006 28/02/2017	ACCORD TACITE LE 30/05/2017

PARTIE II : NOUVEAUX COMMERCE

Non soumis aux Ad'AP car mise aux normes durant les travaux d'installation

SELARL CHIRURGIENS DENTISTES 24 bd Gallieni	AT N°093 049 16C0014 20/10/2016	ACCORD TACITE LE 06/01/2017
CARREFOUR CITY 41 av. du Maréchal Foch	AT N°093 049 17C0001 10/01/2017	ACCORD TACITE LE 28/04/2017
AJT IMMO CONSEIL (AGENCE STEPHANE PLAZZA) 15 av. du Maréchal Foch	AT N°093 049 17C0004 18/01/2017	ACCORD TACITE LE 12/04/2017
KAS ESTHETIQUE 1 av. Michel DEBRE	AT N°093 049 17C0009 03/05/2017	ACCORD TACITE LE 25/07/2017

PARTIE III : ERP EXISTANTS

Sans dossier d'Ad'AP mais mise en conformité permettant la réalisation de travaux d'accessibilité

Nom du demandeur et adresse de la construction	N° dossier/ Date de dépôt	
CHAU CORDONNERIE 40, avenue du Maréchal FOCH	AT 093 049 17C0002 le 11/01/2017	ACCORD TACITE LE 10/05/2017
BABOU 1 & 3, avenue Michel DEBRE	AT 093 049 17C0003 le 16/01/2017	ACCORD TACITE LE 28/04/2017
LA POSTE 45, rue du Général DE GAULLE	AT 093 049 17C0008 le 12/04/2017	ACCORD TACITE LE 04/07/2017

✓ **Accessibilité des transports, mobilité :**

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de Neuilly-Plaisance n'a pas été encore élaboré, car la priorité a été donnée aux établissements recevant du public. Pour ce faire, la Ville fera appel à un cabinet spécialisé, au vu des compétences nécessaires à l'élaboration de celui-ci. Les premiers devis s'élèvent à plus de 15 000 € TTC. Des négociations sont actuellement en cours par l'acheteuse publique.

Depuis l'été 2015, les cinq arrêts de bus se trouvant Chemin de Meaux sont accessibles.

La Ville, en collaboration avec Ile-de-France Mobilités, anciennement le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a lancé le 12 octobre dernier les travaux de mise en accessibilité des 21 arrêts de bus sur la commune qui n'avaient pas été aménagés. La fin des travaux est prévue pour février 2018.

Il est à noter qu'en dépit des **213 500 €** financés par Ile-de-France Mobilités, la Ville de Neuilly-Plaisance finance ces travaux à hauteur de **155 000 €**.

Rappelons également que la Ville met à disposition des personnes âgées et handicapées un service gratuit de navettes, du lundi au vendredi toute la journée et les dimanches matins sur simple appel en mairie (possibilité aussi de réserver).

Une convention de mise à disposition pour la mutualisation d'un véhicule adapté avec la Maison d'Accueil Spécialisé de Neuilly-Plaisance (MAS) a été renouvelée. Le véhicule est mis à la disposition des Nocéens le mercredi toute la journée de 8h45 à 17h00 sur rendez-vous. Des utilisations supplémentaires et ponctuelles sont envisageables, en fonction des besoins de la MAS qui reste prioritaire sur l'utilisation dudit véhicule.

Recensement de l'offre de logements

La Ville de Neuilly-Plaisance a saisi les différents bailleurs sociaux afin de pouvoir recenser les logements accessibles sur la Ville. Il est toujours difficile d'obtenir des renseignements précis, et la Ville a dû les relancer à de nombreuses reprises via mails, courriers et téléphone.

A ce jour, l'offre de logements est de 1 130 logements accessibles et de 529 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Bailleurs	Adresses	Logements accessibles	Logement aménagé ou équipé
France Habitation	1 rue Pierre de Coubertin	Aucun	Aucun
Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis (pas de réponse à ce jour – données de 2016)	51 avenue des Fauvettes (14 logements)	Pas d'accès adapté au pied de l'immeuble (travaux pour une rampe d'accès en 2017)	Aucun
Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis (pas de réponse à ce jour – données de 2016)	10 avenue Jean Jaurès (24 logements)	Aucun	Aucun
Les Estudines	44 bd Gallieni (114 logements)	Tous	18 studios équipés et meublés (~25m ²) adaptés PMR, répartis du 1 ^{er} au 6 ^{ème} étage, à raison de 3 par étage (accès extérieur PMR depuis le boulevard Gallieni)
OGIF	15 chemin de Meaux Résidence datée de 1961 (120 logements)	Aucun	Aucun
Batigère	1 allée des Nyvards (44 logements)	Tous	Aucun
Batigère	11 rue des Morands (44 logements)	Tous	Aucun
Batigère	2 rue des Hersiers (44 logements)	Tous	Aucun

Antin résidence Résidence Marne Gallieni	2 avenue Michel Debré (94 logements)	Tous	Les travaux d'adaptation sont réalisés dans les logements, à la demande des locataires et en fonction de leurs besoins. A ce jour aucuns travaux entrepris.
Arpej – résidence André Devambez	4 avenue Michel Debré (150 logements)	Réalisation d'une pente pour rampe d'accès	12 studios équipés et adaptés PMR (~23m ²) à raison de 2 par étage
Novigere	Les Renouillères (306 logements)	73 logements	Aucun
Novigere	Michel Debré (70 logements)	70 logements	Aucun
Novigere	Edgar Quinet (42 logements)	Aucun	Aucun
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 1 2 bis rue Raspail (230 logements)	Tous	230 logements adaptés PMR
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 2 33 Bd Gallieni (267 logements)	Tous	267 logements adaptés PMR
Soliha Est parisien	Résidence Le Plaisant 29 bis rue Pasteur 32 logements (23 chambres sans cuisine, 8 T2 et 1T3)	Travaux d'accessibilité en cours de réalisation	2 logements adapté PMR
TOTAL		1130 logements accessibles	529 logements adaptés à ce jour

Vie culturelle :

✓ **Ciné-ma différence :**

Depuis le vote unanime du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014, la Ville de Neuilly-Plaisance organise chaque premier samedi du mois des séances de Ciné-ma différence. Pour mémoire, ce dispositif permet aux personnes en situation de handicap, souvent éloignées des loisirs culturels faute d'adaptation de ceux-ci à leurs difficultés, d'assister à un moment de distraction, de détente et de convivialité.

Ce concept de séances de cinéma s'adapte au plus grand nombre (accessibilité pour tous, son limité pour préserver les oreilles très sensibles, diminution progressive de la lumière avant la projection, sous-titrage du film ou du dessin animé). Les séances, au tarif de 3 euros, sont ouvertes à tout public au Cinéma La Fauvette, avec notamment des places accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des bénévoles issus de la société civile, ou du personnel communal volontaire, assurent l'accueil des spectateurs, les informent et peuvent assister les accompagnants de personnes en situation de handicap.

Un appel à volontaire a été effectué auprès des Nocéens par le biais des Echos de Neuilly-Plaisance de septembre et octobre 2017. Durant l'année, une vingtaine de bénévoles se sont relayés au cours des onze séances qui ont eu lieu, à raison de six bénévoles par séance.

Des programmes annonçant ces séances sont affichés au sein des bâtiments communaux et des panneaux d'information de la Ville avec diffusion sur le site internet et sur les journaux électroniques. Des affiches sont adressées également aux services accueillant du public ou figurent au sein des bâtiments communaux (maison des associations, par exemple). Egalement, des éléments de communication sont distribués au collège Jean Moulin, à la Maison d'Accueil Spécialisée de Neuilly-Plaisance, à la résidence des Pins, au Centre Municipal de Santé, à l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois et à l'association ARPEI de Gagny.

Le dispositif remporte du succès et accueille des spectateurs en situation de handicap (tous handicaps).

Séances 2017	Film diffusé	Nombre de spectateurs
07-janv	Ballerina	116 spectateurs
04-févr	Your name	13 spectateurs *
04-mars	Raid dingue	42 spectateurs
01-avr	L'Empereur	26 spectateurs
06-mai	Baby boss	88 spectateurs
03-juin	La jeune fille et son aigle	21 spectateurs **
01-juil	Marie-Francine	44 spectateurs
16-sept	Moi, Moche et Méchant 3	74 spectateurs
07-oct	Otez-moi d'un doute	37 spectateurs
04-nov	Le sens de la fête	67 spectateurs
02-déc	Daddy Cool	31 spectateurs
	Total	559 spectateurs

* Début des vacances d'hiver 2017

** Week-end de Pentecôte

De plus et comme évoqué lors de la précédente Commission Communale pour l'Accessibilité, l'installation d'un émetteur-récepteur Fidelio, dit « boucle numérique », destiné aux malentendants et aux malvoyants est en cours d'acquisition pour le Cinéma La Fauvette. Il s'agit d'un système audio sans fil qui offre une narration descriptive pour les malvoyants (piste VI), et un son amplifié pour les malentendants (piste HI). Le Cinéma se verra équipé de 10 casques de ce type. Le dispositif pourra être subventionné par le Centre Nationale du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) à hauteur de 90 % du montant total hors taxe. Un dossier a été déposé à la mi novembre 2017. Le dispositif devrait être installé entre décembre 2017 et janvier 2018.

✓ **Bibliothèque :**

A la demande reconduite de l'IME de Rosny-sous-Bois, la Bibliothèque Guy de Maupassant accueille pour la 3^{ème} année consécutive, durant une matinée, la 1^{ère} semaine des vacances scolaires (hors vacances d'été), un groupe de jeunes autistes pour une lecture de contes.

✓ **Atelier d'art-thérapie :**

L'IME de Rosny-sous-Bois a souhaité mettre en place un atelier de danse thérapie à destination d'un groupe de 7 adolescents. Leur activité se déroule tous les mardis matins dans les locaux de la Maison de la Culture et de la Jeunesse depuis novembre 2017. L'art-thérapie ou la danse thérapie est une méthode visant à utiliser le potentiel d'expression artistique et la créativité d'une personne à des fins psychothérapeutiques ou de développement personnel.

Vie sportive :

Inaugurée en juin 2015, l'aire de street workout offre des installations qui permettent aux personnes en situation de handicap de pratiquer en toute sécurité un tout nouveau sport dans l'enceinte du stade municipal sis 27 rue Marguerite. Il est accessible à tous. Sa pratique est gratuite et en accès libre. L'aire est régulièrement fréquentée par des personnes en situation de handicap, notamment par deux personnes à mobilité réduite dont une fait partie des agents de la Ville en tant qu'animateur dans un centre de loisirs.

Vie pratique :

✓ **Aménagement de stationnement :**

46 places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. Aucune nouvelle demande de riverains recensée en 2017.

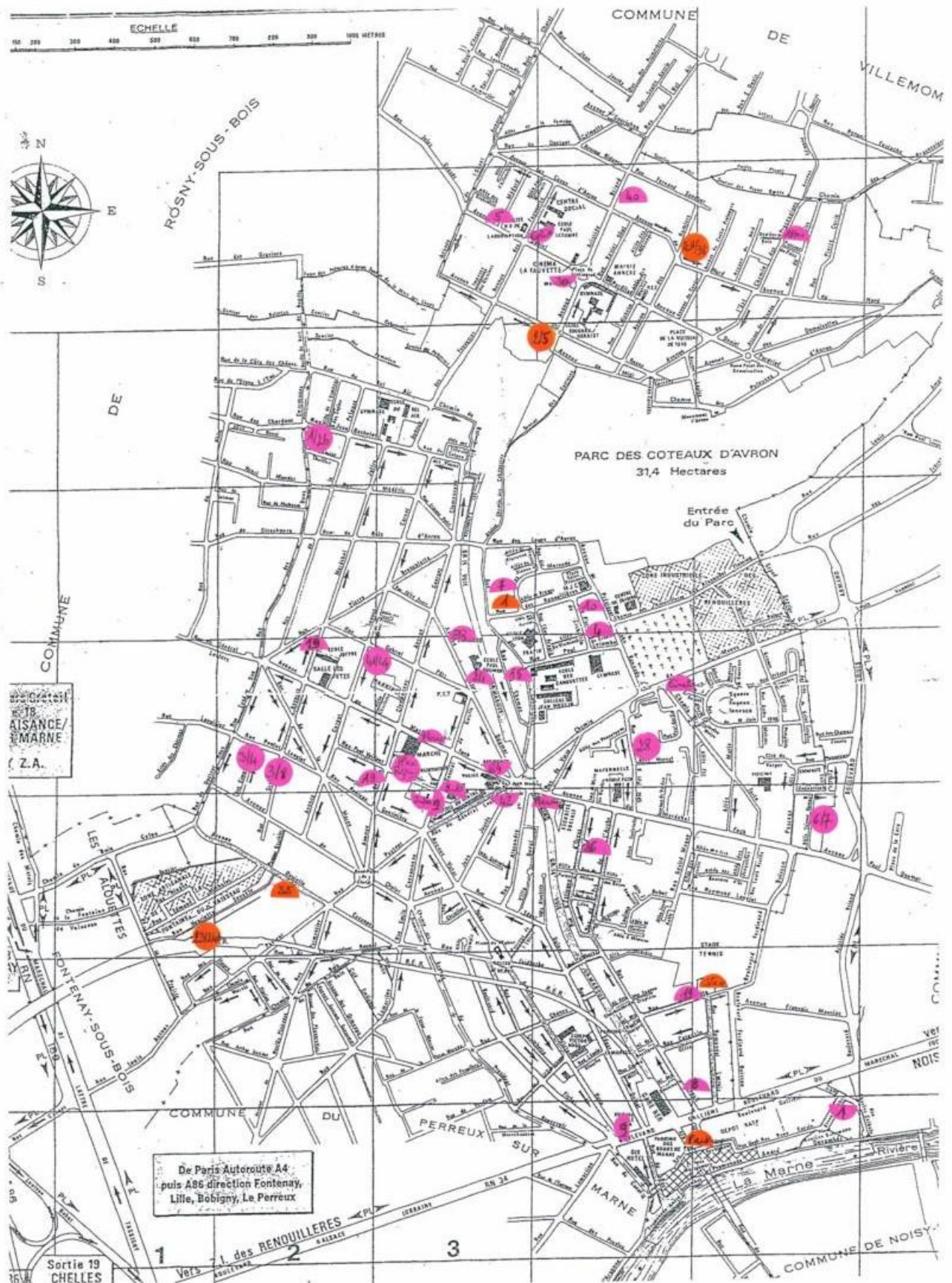
Vous trouverez ci-dessous, l'emplacement de celles-ci ainsi qu'une carte les répertoriant à Neuilly-Plaisance :

ADRESSES	NOMBRE DE PLACES	OBSERVATIONS
40 avenue Aristide Briand	1	Stationnement unilatéral fixe
Avenue des Fauvettes (à côté de l'église)	1	Stationnement unilatéral fixe
5 avenue Daniel Perdrigé	1	Stationnement unilatéral fixe
10 rue Pierre de Coubertin	1	Stationnement unilatéral fixe
4 rue Pierre de Coubertin	1	Stationnement unilatéral fixe
7 rue des Morands	1	Stationnement unilatéral fixe
Chemin de Meaux (face au cimetière)	1	Stationnement unilatéral fixe
28 rue du 8 Mai 45	2	Stationnement unilatéral fixe

Place Jean Mermoz (parking VLI)	1	Stationnement unilatéral fixe
42 rue du Général Leclerc	1	Stationnement unilatéral fixe
1 et 9 avenue Joffre	1	Stationnement alterné
38 avenue Paul Doumer	1	Stationnement unilatéral fixe
24 avenue Paul Doumer	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking Intermarché	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking du marché du Centre (côté Foch)	1	Stationnement unilatéral fixe
Place de la République	2	Stationnement unilatéral fixe
5 et 7 allée Etienne Dumont	1	Stationnement alterné
Rue Charles Cathala (crèche BDM)	1	Stationnement unilatéral fixe
Place Montgomery	1	Stationnement unilatéral fixe
9 boulevard Gallieni	1	Stationnement unilatéral fixe
8 rue Raspail	1	Stationnement unilatéral fixe
19 Rue Marguerite (Stade)	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking du Stade	1	Stationnement unilatéral fixe
8/10 rue du Général de Gaulle (ex parking communal)	1	Stationnement unilatéral fixe
15 rue des Champs	1	Stationnement unilatéral fixe
64 avenue du Maréchal Foch	2	Stationnement unilatéral fixe
1 et 2bis rue Jean Bachelet	1	Stationnement alterné
29 et 38 avenue des Ramiers	1	Stationnement alterné
3 et 8 rue Gaston	1	Stationnement alterné
19 avenue Georges Clémenceau	1	Stationnement unilatéral fixe
30 avenue Daniel Perdrigé	1	Stationnement unilatéral fixe
6 et 7 bis avenue Jean Jaurès	1	Stationnement alterné
1 rue des Morands	1	Stationnement unilatéral fixe
3 et 4 rue Simone Bigot	1	Stationnement alterné
2 et 5 avenue Aristide Briand	1	Stationnement alterné
23 et 24bis rue Henriette Savaète	1	Stationnement alterné
41 et 44 avenue Carnot	1	Stationnement alterné
26 rue d'Estienne d'Orves	1	Stationnement unilatéral fixe
35 avenue Danielle Casanova - parking Casanova	3	Stationnement unilatéral fixe
18 bis chemin des Processions	1	Stationnement unilatéral fixe
9 rue du Général de Gaulle (pharmacie)	1	Stationnement unilatéral fixe
TOTAL GENERAL	46	

PLAN DE SITUATION DES PLACES DE STATIONNEMENT « PMR » SUR LA COMMUNE

1^{er} décembre 2016



Liste des établissements et commerces accessibles (secteur privé)

	SOCIETE	ACTIVITE	ADRESSE
1	BRED	BANQUE	21 rue Charles de Gaulle
2	CABINET GALLIENI	AGENCE IMMOBILIERE	29 boulevard Gallieni
3	CITROEN BUGNOT	DISTRIBUTEUR REPARATEUR AGREE	130 avenue du Maréchal Foch
4	CREDIT MUTUEL	BANQUE ET ASSURANCES	22 boulevard Gallieni
5	FEELIGNE	CONSEIL EN DIETETIQUE	11 avenue Danielle Casanova
6	JITASE - INTERMARCHÉ	GRANDE DISTRIBUTION	24 rue Paul Vaillant Couturier
7	LA VIE BIO	PRODUITS ALIMENTAIRES BIO	42, avenue Georges Clemenceau
8	LCL	BANQUE	39 avenue du Maréchal Foch
9	LCL	BANQUE	16 boulevard Gallieni
10	L'ORANGE BLEUE	CLUB DE REMISE EN FORME	2 rue Vincent Van Gogh
11	NICOLAS	CAVISTE	34 bis avenue du Maréchal Foch
12	OFFICE NOTARIAL	NOTAIRE	19 rue Paul Vaillant Couturier
13	ROSAPOULE (LEONIDAS)	CONFISERIE - CHOCOLATERIE	47 avenue du Maréchal Foch
14	SOCIETE GENERALE	BANQUE	14 rue du Général de Gaulle
15	SYL OPTIC	OPTIQUE	44 avenue du Maréchal Foch
16	Muriel LEPPERT ESTHETIQUE	ESTHETIQUE	40 bis rue Danielle Casanova
17	AUX DELICES DE PLAISANCE	ARTISAN BOULANGER	19 rue du Général de Gaulle
18	Cabinet CHIROPRACTIQUE	CHIROPRACTEUR	59 avenue du Maréchal Foch
19	SEGM RENAULT	VENTE REPARATION AUTO	3 chemin de Meaux
20	ELLE & LUI ESTHETIQUE	ESTHETIQUE	71 ter avenue du Maréchal Foch
21	SIEGES & TRADITIONS	TAPISSIER	55 avenue du Maréchal Foch
22	MORENO 2000	AGENCE IMMOBILIERE	89 avenue du Maréchal Foch
23	FLOR DECOS	FLEURISTE	18 rue du Général de Gaulle

(Source : UCEAI+)

Un recensement de la signalétique verticale de la Ville a été effectué. Une étude en vue d'installer une signalétique adaptée est en cours d'étude et de chiffrage (panneaux, pictogrammes) pour indiquer les emplacements des principaux bâtiments administratifs (Mairie, CCAS, Centre Municipal de Santé...) et des structures de loisirs (cinéma, bibliothèque, piscine, stade...). Le projet sera envoyé aux membres de la Commission pour avis avant toute commande.

Suite à la demande d'un membre de la commission de mettre une main courante sur les escaliers d'entrée de la salle des mariages, au regard des lieux dits « remarquables » et de l'accès possible par l'entrée principale de l'hôtel de ville, il n'est pas envisagé de procéder à ces travaux.

Les délais actuels d'instruction des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont d'environ 15 mois, ce qui est très long. Le CCAS intervient régulièrement pour tenter de réduire ces délais de traitement.

Madame DOMINGUEZ fait part de l'action pédagogique HANDI'MALLETTE créée par LADAPT en partenariat avec l'Association des Mousquetaires ayant pour objectif d'enrichir les connaissances des enfants de CM1 et CM2 sur les différents handicaps (moteur, surdité, cécité, mental, cognitif) et favoriser ainsi le vivre ensemble.

Au travers d'ateliers, les enfants se retrouvent en situation de handicap : ils se déplacent avec des lunettes occultantes et une canne blanche, avec des bouchons d'oreilles pour ne plus entendre les bruits qui les entourent. Ils découvrent l'écriture braille. L'idée est de montrer que l'on peut être différent et que cette différence favorise le développement des autres sens.

A ce jour, le projet est en cours d'étude pour un déploiement éventuel au sein des centres de loisirs.

Madame PONCHARD donne la parole aux membres de la Commission.

Monsieur DE MATTEO indique qu'il s'occupe de plus de 2 enfants en situation de handicap à l'école du Centre.

Madame PONCHARD lui répond que les élèves recensés dans le présent rapport sont ceux dont le dossier a été instruit auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces informations sont récoltées auprès de l'éducation nationale et certains enfants ne sont pas encore reconnus porteurs d'un handicap.

Madame MARCE signale l'absence de rampe au bureau de vote Herriot lors des dernières élections.

Madame DOMINGUEZ lui répond qu'elle va remonter le signalement aux services concernés afin que ces derniers solutionnent le problème pour les futures élections.

Madame MARCE indique que l'office notarial est recensé comme étant accessible mais n'a jamais vu de rampe d'accès. M. VANDENBROUK lui répond que l'accès est bien adapté aux PMR.

Madame MARCE fait part de la création d'une nouvelle carte destinée aux personnes porteuses d'un handicap et reconnues par la MDPH. Celle-ci englobe les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Il s'agit de la carte mobilité inclusion.

Monsieur DE MATTEO suggère la création d'une carte interactive-numérique regroupant toutes les informations relatives au handicap sur la Ville (commerces accessibles, places de stationnement à ce jour ...) mis à disposition du public en situation de handicap et diffusé sur le site de la Ville.

Madame DOMINGUEZ lui répond qu'actuellement la collectivité ne possède pas suffisamment de moyens humains et techniques pour développer ce projet.

Monsieur ASSAS ajoute qu'il existe une application appelée « jaccede » qui offre un guide de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap en fonction de leur mobilité. Suggère que la Ville y soit référencée.

Madame PONCHARD va étudier la suggestion de Monsieur ASSAS.

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité n'ont plus de questions ou de remarques, la séance est levée.